



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 20577

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les multiples agressions des médecins depuis quelques mois. Le Conseil de l'ordre des médecins (CNOM) a répertorié 320 « incidents », au cours du premier trimestre 2003. Ces incidents peuvent parfois être des « agressions physiques » et sur 9 % des cas cela a débouché sur un arrêt de travail. Ces chiffres proviennent de l'Observatoire pour la sécurité des médecins qui a effectué une analyse des réponses de 320 praticiens, d'après des cas signalés spontanément. 45 % des 320 médecins concernés exercent en centre-ville, 38 % en banlieue, et 14 % en milieu rural. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre, tout en déplorant vivement cet état de fait, rappelle qu'une mission a été demandée à l'inspection générale des affaires sociales sur ce sujet. MM. Costargent et Vernerey, inspecteurs généraux des affaires sociales, ont rendu leur rapport en 2001 (n° 2001-110), rapport intitulé « Violences subies par les professionnels de santé et des situations d'insécurité auxquels ils se trouvent confrontés ». Les cinquante-six propositions formulées par les rapporteurs sont présentées sous sept rubriques : connaître les phénomènes de violence et d'insécurité, prévenir ces phénomènes, traiter le risque professionnel, faire évoluer le droit, accompagner les victimes d'agression, favoriser le partenariat et améliorer l'exercice professionnel dans les quartiers sensibles. Elles constituent à la fois un plan d'action de prévention de la violence, de lutte contre l'insécurité et d'accompagnement des professionnels de santé victimes d'une agression et un programme visant à améliorer l'exercice professionnel dans les quartiers sensibles et les réponses à apporter aux besoins de santé des habitants de ces quartiers.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20577

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4957

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8061